

Arrêté du 20 juillet 2020 accordant l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (agreenium) en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 812-7;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 fixant les modalités d'accréditation de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France pour délivrer des diplômes nationaux;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire en date du 30 avril 2020;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 juillet 2020,

arrêtent

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2020-2021, l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (agreenium) est accrédité en vue de la délivrance du doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe.

Art. 2 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, le recteur de région académique Ile-de-France et le directeur de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (agreenium) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation,
Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ

Le Ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche



Isabelle CHMITELIN

Annexe de l'arrêté du 20 juillet 2020

Région académique Ile-de-France Académie de Paris

Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (agreenium)

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2020-2021 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

DOCTORAT

Année d'accréditation	durée	Fin d'accréditation
2020-2021	5 ans	2024-2025

Liste des Ecoles Doctorales dans le cadre desquelles l'établissement délivre le diplôme de doctorat :

CDC*	n° ED	intitulé de l'école doctorale	établissement(s) accrédité(s)
5, 7, 10	581	AGRICULTURE, ALIMENTATION, BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET SANTE (ABIES)	Université Paris-Saclay, ComUE Université Paris-Est (UPE), IAVFF (agreenium), Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

*CDC (champs disciplinaires concernés) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des segments professionnels auxquels est rattaché le diplôme de doctorat :

Activités du numérique
Tourisme hôtellerie restauration
Culture, Art, Spectacle
Construction Travaux publics urbanisme
Eau, environnement, développement durable
Santé humaine et action sociale
Industries chimiques et matériaux
Production et Distribution des énergies fossiles et renouvelables
Service aux entreprises et aux collectivités
Industries du matériel de transport
Sécurité défense
Information communication
Activités juridiques et administratives
Industries extractives
Activités financières et immobilières
Industries manufacturières
Education formation
Sport et activité physique
Agro-alimentaire

Agriculture

Textile, Habillement, Mode

Commerce
